

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_10

LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR LA CRÉATION D'UNE MICRO-PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL2023_10/13 du 31 octobre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Considérant que ValOrizon accompagne les intercommunalités à définir une stratégie et à déployer des solutions pour trier et valoriser les biodéchets des producteurs ménagers et assimilés (c'est-à-dire ceux collectés par le service public) ;

Considérant que la plupart des intercommunalités du 47 s'orientent vers la gestion de proximité des biodéchets (domestique, partagé ou autonome en établissement) ;

Le syndicat ValOrizon lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de recueillir l'intérêt des acteurs d'un même territoire, afin de favoriser l'émergence d'une micro-plateforme de compostage ;

Le processus est le suivant :

- Les acteurs intéressés remplissent un formulaire de candidature : nom et adresse de la structure, activités déjà développées, motivation pour développer une activité complémentaire, et ressources mobilisables pour le projet ;
- ValOrizon sélectionne ensuite un territoire, un lieu et un groupement d'acteurs afin d'évaluer la faisabilité du projet.

ValOrizon accompagnera les structures dans :

- La concertation multi-acteurs,
- L'analyse réglementaire et économique pour définir le projet,
- L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la plateforme pilote ;

Le présent AMI constitue un accompagnement de projet. Le soutien financier direct (prestations ou matériel nécessaire à l'exploitation) ne pourra intervenir qu'après validation des étapes susvisées. Cela se traduira notamment par le lancement des consultations suivantes :

- Consultation pour la réalisation d'un voyage organique, dans le but d'encourager l'acculturation et la participation au projet ;
- Consultation pour la constitution d'un diagnostic de territoire (enquête sur les pratiques) pour évaluer le gisement de biodéchets valorisables, après l'identification des acteurs et du territoire.

L'AMI fera l'objet d'une diffusion multiple via les plateformes de communication dématérialisées de ValOrizon (profil acheteur DEMAT AMPA, site internet, réseaux sociaux et information par courriel).

Il est envisagé le calendrier prévisionnel suivant :

Etapes	Date de début	Date de fin
Dépôt des candidatures	19 mars 2026	12 mai 2026 12h00
Consultation « Voyage organique » : rencontre avec retour d'expérience visite de plateforme de compostage et présentation de l'AMI	28 avril 2026 (journée) Départ bus Damazan	
Annonce des lauréats avec invitation réunion	A partir du 19 mai 2026 (S21)	
Réunion acteurs potentiels sur territoire ciblé dans l'AMI : présentation de la démarche, méthodologie, phase 1 méthode LACA	S25	
Consultation « Enquête de pratique, évaluation du besoin »	Démarrage à partir du 22 juin (S26)	

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de lancer un AMI pour la création d'une micro-plateforme de compostage.

Fait à Damazan, le 11 mars 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO